



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DELIBERATION N° 2023/10

OBJET : QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 - SOUTIEN HUMANITAIRE SUITE AU SEISME EN SYRIE ET TURQUIE

L'an deux mille vingt-trois le deux du mois de Mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 23 Février 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ – Alain COTTIGNIES – Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA – Maria DOS REIS – André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE — Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL — Alice MOCHEZ-HUYS – Alexis LEGRAND – Aïcha BOULOUIZ-LEMBA – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Nicolas COUSSEMENT
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL

Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND

Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS

Monsieur Bruno DESRUMAUX et Monsieur Vincent VANDEN TORREN étaient absents

Monsieur Alain COTTIGNIES qui est arrivée à 19h00 a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER pour le vote de la délibération n° 2023/01

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur le soutien humanitaire suite au séisme en Syrie et Turquie.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1
- Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité
- Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 27 voix**, décide :

- 1) de verser au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) une aide exceptionnelle d'un montant de 5.000 € destinée à une action de soutien et de solidarité aux sinistrés de Turquie et de Syrie, victimes du séisme.
- 2) d'inscrire la dépense correspondante au BP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **08. MARS. 2023**

Le secrétaire de séance,
Mr Alexis LEGRAND



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

